

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 23 mars 2022

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec),  
H4Z 1A2

**Objet : R-4169-2021 Phase 1 Énergir & Hydro-Québec – Demande relative aux  
mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments /  
DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU ROÉÉ  
n/d : 1001-141**

---

Chère consœur,

Conformément à la lettre de la Régie du 4 mars dernier ([A-0058](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sa Demande de remboursement de frais dans le dossier mentionné en rubrique.

Le ROÉÉ fait valoir que sa participation a été utile aux délibérations de la Régie et que les frais demandés sont nécessaires et raisonnables dans les circonstances.

D'abord, la présente demande de remboursement de frais reflète le travail directement nécessaire à la participation du ROÉÉ et réellement effectué par l'équipe d'avocats et d'analystes au terme de la phase 1 du dossier. Elle reflète également l'ajout d'un analyste par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

Le 8 octobre 2021, lors du dépôt de sa demande d'intervention ([C-ROÉÉ-0003](#)) et de son budget ([C-ROÉÉ-0004](#)), le ROÉÉ prévoyait uniquement la rédaction d'une preuve principale par les analystes Jean-Pierre Finet et Bertrand Schepper.

Par la suite, au terme de la séance de travail du 10 novembre 2021 et des réponses des distributeurs à la DDR n°1 de la Régie ([B-0016](#), p. 31 à 35), et compte tenu de l'importance de l'enjeu des nouveaux bâtiments résidentiels dans le cadre du présent dossier ([D-2021-138](#), par. 58), le ROEE a jugé judicieux de solliciter la contribution de monsieur Denis Boyer, ingénieur chez Écohabitation, pour l'analyse de cet enjeu précis. M. Boyer est l'auteur du rapport présentant les résultats d'un projet de démonstration technologique et commerciale sur la biénergie électricité – gaz naturel pour les nouveaux bâtiments réalisé en 2019 pour Hydro-Québec ([C-ROEE-0008](#) et [C-ROEE-0009](#)), à la suite duquel la société d'État avait décidé de ne pas développer une offre de biénergie électricité – gaz naturel pour les nouveaux bâtiments.

À la demande du ROEE, M. Boyer a donc pris connaissance du dossier, effectué des recherches complémentaires, préparé un rapport d'analyse, complétant la preuve soumise par le ROEE, et témoigné en audience. Le ROEE soumet respectueusement que la contribution de M. Boyer au dossier a offert un éclairage pratique et technique hautement pertinent aux questions examinées par la Régie.

En contrepartie, notons que l'analyste Bertrand Schepper a consacré seulement environ la moitié des heures initialement prévues au budget pour sa participation, ce qui a pour effet d'atténuer considérablement le dépassement budgétaire attribuable à l'ajout d'un analyste.

Par ailleurs, les heures d'audience des avocats et des analystes ont considérablement augmenté en raison de l'ajout de deux journées d'audience par rapport au calendrier initialement fixé par la Régie. En pratique, les heures d'audience se sont révélées près du double (42,25h) de celles considérées aux fins du budget d'intervention du ROEE (25h).

Enfin, la nature du présent dossier est le fruit d'une approche essentiellement nouvelle et pour le moins singulière, par laquelle une demande conjointe a été déposée par Hydro-Québec et Énergir, principalement afin de demander à la Régie d'approuver un principe général en vertu de l'article 32 LRÉ. Ce contexte a nécessité un examen attentif du cadre législatif et réglementaire applicable et une analyse juridique fine, qui s'est complexifiée à la suite des réponses des distributeurs au fil du dossier et de l'audience.

À la lumière de ce qui précède, le ROÉÉ demande à la Régie de considérer sa participation utile au dossier et les frais demandés nécessaires et raisonnables dans les circonstances.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Gabrielle Champigny*

par : Gabrielle Champigny, avocate

GC/bz

p.j. Demande de remboursement de frais

cc. (par courriel) :

M<sup>es</sup> Joëlle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec

M<sup>es</sup> Hugo Sigouin-Plasse et Philip Thibodeau, Énergir, s.e.c.

Bertrand Schepper, analyste

Jean-Pierre Finet, analyste

Denis Boyer, analyste

Laurence Leduc-Primeau, Coordination ROÉÉ